



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de vie

Question écrite n° 59076

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des auxiliaires de vie sociale exerçant au sein des EHPAD. Le secteur de l'aide à domicile connaît un accroissement considérable depuis quelques années. L'auxiliaire de vie sociale a un rôle de soutien et d'accompagnement social. Il exerce au domicile des personnes fragiles, dépendantes ou en difficulté sociale. Il intervient auprès de types de publics très variés : familles, enfants, personnes âgées, personnes malades ou personnes handicapées. Par son action, il contribue à la préservation, la restauration et la stimulation de leur autonomie, favorise leur insertion sociale et ainsi concourt à la lutte contre l'exclusion. Le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) est un diplôme de référence pour l'exercice de ce métier. Aujourd'hui, 177 000 auxiliaires de vie sociale apportent leur soutien aux personnes fragiles que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. Plus de 80 % des auxiliaires de vie sociale travaillent dans le secteur privé, néanmoins quelques-uns exercent dans le cadre de la fonction publique territoriale. Des auxiliaires de vie sociale, intégrés aux effectifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), demandent la reconnaissance de la spécificité de leur métier au sein de ces structures. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de reconnaître les auxiliaires de vie sociale des EHPAD.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59076

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8960

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)